

À La Clisse, Eau 17 étudie des solutions agricoles et agrivoltaïques pour protéger les captages de La Roche et le Château d'eau.

À La Clisse, Eau 17 étudie une nouvelle démarche visant à protéger la ressource en eau autour des captages de La Roche et à accompagner l'évolution des pratiques agricoles. Parmi les solutions étudiées figure l'agrivoltaïsme, envisagé comme un levier de financement possible.

Eau 17 mène depuis plus de 20 ans des actions avec les agriculteurs pour préserver les ressources en eau potable, dans le cadre des programmes Re-Sources. Ces démarches visent à réduire les risques de pollution et à accompagner l'évolution des pratiques agricoles autour des captages sensibles.

À La Clisse, Eau 17 accompagne les agriculteurs depuis une vingtaine d'années. Avec Enercoop (lien vers le site internet), le syndicat d'eau étudie une démarche qui vise à construire un projet agricole et agrivoltaïque cohérent, concerté et acceptable pour les élus locaux et les riverains

L'objectif est d'examiner si un projet agricole, associé à une production d'électricité solaire, peut contribuer à financer l'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques.

Parmi les solutions étudiées figure l'agrivoltaïsme, c'est-à-dire une association possible entre une activité agricole et une production photovoltaïque sur une même parcelle. Dans une installation agrivoltaïque, la production agricole reste l'activité principale de la parcelle. Les panneaux photovoltaïques sont envisagés comme un moyen de contribuer au maintien ou au développement de cette production, notamment en apportant des services agroclimatiques à la culture.

> *À ce stade, aucune installation n'est arrêtée ni autorisée. La démarche consiste à étudier une possibilité, à recueillir les questions du territoire et à définir les conditions éventuelles de sa poursuite.*

Pourquoi cette démarche à La Clisse ?

Les captages de La Roche sont un enjeu important pour l'alimentation en eau potable. Leur protection durable suppose de poursuivre l'accompagnement des pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau.

L'évolution des pratiques peut demander du temps, des investissements et un accompagnement. Elle peut également modifier les équilibres économiques des exploitations. La démarche engagée à La Clisse cherche donc à étudier des solutions qui soient à la fois favorables à la ressource en eau et

compatibles avec les activités agricoles locales.

Ces dernières années, les agriculteurs du territoire ont été sollicités par plusieurs développeurs souhaitant implanter des panneaux photovoltaïques sur leurs parcelles.

Face à ces sollicitations, Eau 17 a lancé un appel à manifestation d'intérêt. Enercoop a été retenu pour concevoir, avec les partenaires du territoire, un projet susceptible de garantir :

des projets agricoles viables économiquement
la protection de la ressource en eau des captages
un dialogue territorial où chaque avis compte dans le dessin du projet
un fond financier commun pour engendrer des changements de pratiques agricoles à une échelle plus large.

Une démarche construite avec les agriculteurs

Trois agriculteurs sont concernés par les secteurs étudiés. Ils sont associés aux échanges et à la définition du projet agricole. Certains agriculteurs souhaitent s'engager dans la démarche.

D'autres poursuivent leurs réflexions et attendent des éléments complémentaires, notamment sur les possibilités de cultures alternatives. À ce stade, aucune culture, aucun projet agricole ni aucun engagement ne peut être garanti.

Le projet agricole d'abord

La protection de l'eau et l'accompagnement des agriculteurs constituent le point de départ de la démarche. Le projet agricole doit permettre d'étudier des cultures et des filières adaptées aux exploitations, aux débouchés locaux et à la protection de la ressource en eau. Les cultures envisagées ne sont pas arrêtées à ce stade.

Le photovoltaïque comme levier de financement envisagé

La production d'électricité est étudiée comme un levier de financement possible, et non comme une finalité.

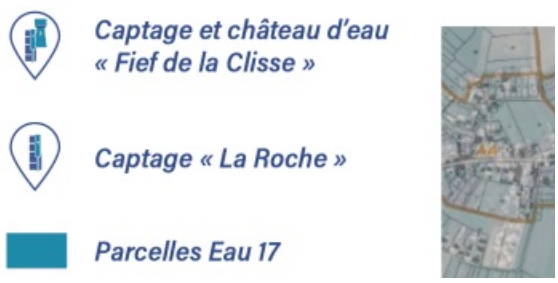
Ce fonds aurait pour objectif de soutenir l'évolution des pratiques agricoles à l'échelle du territoire. Il ne serait pas réservé aux seuls agriculteurs hébergeant des panneaux photovoltaïques : il pourrait également bénéficier à des exploitations engagées dans des démarches favorables à la qualité de l'eau.

Une zone d'étude n'est pas un projet arrêté

Les surfaces identifiées correspondent à des secteurs d'étude. Elles ne correspondent pas à une emprise définitive de panneaux photovoltaïques.

Avant toute éventuelle décision, les études devront préciser notamment :

le périmètre précis du projet ;
les parcelles éventuellement concernées ;
les cultures et les filières agricoles envisagées ;
le nombre, la hauteur et l'implantation des panneaux ;
les effets paysagers et environnementaux ;
les distances aux habitations ;
les conditions économiques et contractuelles ;
le calendrier de réalisation éventuel.





La carte présentée est un schéma
constitue pas un plan d'implantatic

Distinguer les projets présents à La Clisse

D'autres projets photovoltaïques sont évoqués sur la commune. Ils sont portés par des acteurs différents et ne relèvent pas de la démarche conduite par Eau 17 et ses partenaires.

La démarche Eau 17 avec Enercoop porte sur l'étude d'un projet agricole et agrivoltaïque lié à la protection des captages de La Roche. Les périmètres, objectifs et stades d'avancement des différents projets ne doivent pas être confondus.

La suite de la démarche

Les échanges avec les agriculteurs, les élus, les habitants et les partenaires se poursuivent en cette fin d'année 2026 et en 2027.

Une concertation avec les habitants et les élus est envisagée sur cette période. Si la démarche se poursuit, une enquête publique est envisagée à la fin de l'année 2027.

Les rendez-vous d'information et les étapes de concertation seront annoncés dans l'agenda du site d'Eau 17.

Une question ?

Eau 17 souhaite répondre aux questions avec les informations disponibles et préciser les sujets qui restent à étudier.

L'équipe Re-Sources d'Eau 17 peut être contactée par mail : Re-Sources@eau17.fr
En savoir plus sur la démarche globale sur le site d'Enercoop (cliquer ici pour consulter la page - ouverture dans une nouvelle fenêtre)

Vous pouvez consulter la foire aux questions dédiée à la démarche ci-dessous.

Foire aux questions

Le projet est-il décidé ?

Non. Une démarche d'étude et de dialogue est en cours. Aucune installation n'est arrêtée ni autorisée à ce stade.

Pourquoi Eau 17 étudie l'agrivoltaïsme ?

Eau 17 cherche des solutions pour protéger durablement les ressources en eau potable et accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques. L'agrivoltaïsme est étudié comme un levier possible de financement de cet accompagnement.

Le photovoltaïque est-il l'objectif principal ?

Non. Le projet agricole et la protection de l'eau constituent le point de départ. La production d'électricité est étudiée comme un moyen possible de contribuer au financement de l'évolution des pratiques agricoles.

Les panneaux vont-ils couvrir toute la zone étudiée ?

Non. Les surfaces identifiées correspondent à des secteurs d'étude. Elles ne correspondent pas à une emprise définitive de panneaux.

Quelles parcelles sont concernées ?

Le périmètre précis n'est pas arrêté. Les études doivent encore préciser les parcelles éventuellement concernées, ainsi que les conditions techniques, agricoles, paysagères et environnementales du projet.

Les agriculteurs sont-ils obligés d'accepter une installation ?

Non. Les agriculteurs concernés sont associés aux échanges et à la définition des projets agricoles. Le fait que certaines parcelles appartiennent à Eau 17 ne crée pas d'obligation d'accepter une installation.

L'accompagnement concernera-t-il uniquement les agriculteurs qui accueilleront des panneaux ?

Non. Le fonds de péréquation envisagé a justement pour objectif de soutenir l'évolution des pratiques agricoles à l'échelle du territoire. Il pourrait bénéficier à des exploitations qui n'hébergent pas de panneaux photovoltaïques, mais qui s'engagent dans des démarches favorables à la qualité de l'eau.

Quelles cultures sont envisagées ?

Les cultures ne sont pas arrêtées. Les échanges avec les agriculteurs et les partenaires agricoles doivent permettre d'étudier des solutions adaptées aux exploitations, aux débouchés et à la protection de l'eau.

Qu'est-ce que le fonds de péréquation ?

Il s'agit d'un mécanisme envisagé pour aider à financer des pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau et accompagner les agriculteurs dans leurs évolutions.

Si une solution était retenue, une partie des recettes liées à la production d'électricité pourrait contribuer à ce fonds. Ses modalités de fonctionnement restent à définir.

Eau 17 va-t-il percevoir les recettes de la vente d'électricité ?

Non. Eau 17 est le service public de l'eau. Le circuit financier envisagé reste à préciser, mais il ne s'agit pas d'annoncer qu'Eau 17 percevrait directement les recettes de vente d'électricité.

Quels seront les effets sur le paysage ?

Les effets paysagers ne sont pas connus à ce stade, car le périmètre, le nombre, la hauteur et l'implantation des panneaux ne sont pas définis. Si la démarche se poursuit, ces sujets devront être étudiés.

Les habitants seront-ils consultés ?

Oui. Les habitants seront informés et invités à faire connaître leurs questions et observations. Une concertation avec les habitants et les élus est envisagée entre la fin de l'année 2026 et 2027. Une méthode adaptée doit être définie avec l'Ifrée (https://www.ifree.asso.fr/).

La démarche est-elle liée à d’autres projets photovoltaïques présents à La Clisse ?

Non. D’autres projets sont évoqués sur la commune. Ils sont portés par des acteurs différents et ne relèvent pas de la démarche Eau 17. Les périmètres, objectifs et stades d’avancement des différents projets ne doivent pas être confondus.

Quand saura-t-on si le projet se poursuit ?

La démarche doit encore être précisée avec les agriculteurs, les élus, les habitants et les partenaires. Une concertation est envisagée entre la fin de l’année 2026 et 2027. Si la démarche se poursuit, une enquête publique est envisagée à la fin de l’année 2027. Aucun calendrier de décision ou de réalisation n’est arrêté à ce stade.

EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517 - 17119 Saintes Cedex

05 46 92 72 72